

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/12/2025 - B2025/027304 - 2014 B 00841 - 801 890 922 - A.C.G



certificat conforme
le 30/07/2023
CUMAN Walter

[Handwritten signature]

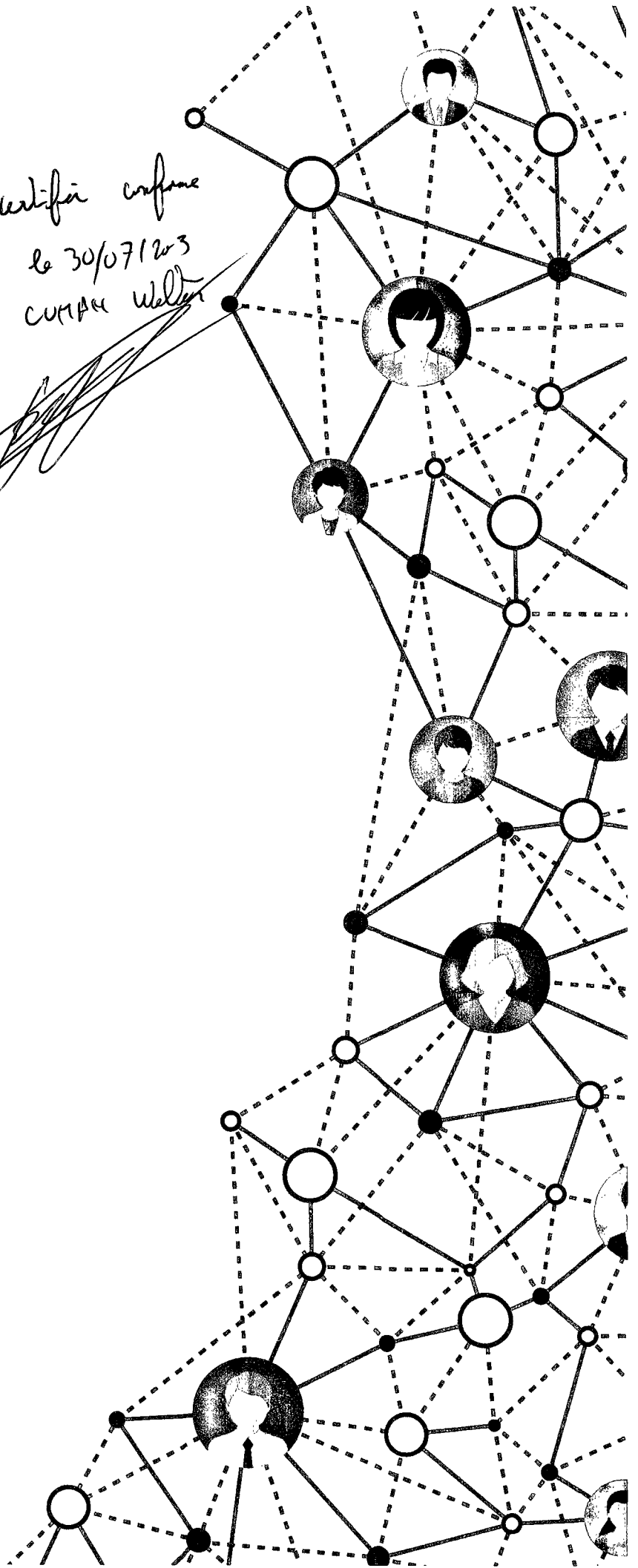
Plaquette

A.C.G.

30/06/2023

Ce document contient 9 pages

B24304





Plaquette

A.C.G.

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	ACG Informations à la suite du bilan 30 06 23	8



A.C.G.

Comptes annuels

A.C.G.

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	1 904	1 904		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	1 904	1 904		
	Immobilisations financières ²				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL				
Total de l'actif immobilisé		1 904	1 904		
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ¹	5 410		5 410	3 012
	Clients et comptes rattachés				
Actif circulant	Autres créances				
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	5 410		5 410	3 012
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	42 486		42 486	42 298
	TOTAL	42 486		42 486	42 298
	Charges constatées d'avance	1 575		1 575	1 041
Total de l'actif circulant		49 471		49 471	46 352
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		51 375	1 904	49 471	46 352
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

A.C.G.

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	16 587	14 919
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	1 149	1 668
	Situation nette avant répartition	18 837	17 687
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		18 837	17 687
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	29 513	27 769
	Total	29 513	27 769
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 121	895
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		1 121	895
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		30 634	28 664
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		49 471	46 352
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	30 634	28 664
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs		



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
547 avenue de Crouillac
30100 Alès
Téléphone : +33 (0)4 66 30 72 40
Télécopie : +33 (0)4 66 30 31 27
Site internet : www.kpmg.fr

EURL A.C.G.

Informations à la suite du bilan au 30 juin 2023

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 2 pages



EURL A.C.G.

Informations à la suite du bilan au 30 juin 2023

Conformément à l'article L123-16-1, ces comptes annuels ne comportent pas d'annexe mais la liste des informations prévues à l'article Article 810-9 du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

Nos comptes ont été élaborés en application du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG.

Notre entreprise n'a pas d'autre information requise à communiquer.

ACCOMPAGNEMENT CONSEILS GESTION

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros

Siège social : 410B rue de Séverac - 30340 SALINDRES

813 890 922 RCS Nîmes

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2023

L'an 2023,

Le 30 juillet,

A 18 Heures

L'associé unique de la société ACCOMPAGNEMENT CONSEILS GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 410B, rue de Séverac à 30340 SALINDRES, sur convocation faite par la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présents en entrant en séance. Est présent : Monsieur Walter CUMAN, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété, seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur Walter CUMAN gérant associé.

Le gérant rappellent que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le gérants dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

CW

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associés ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le gérant présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Le gérant donnent lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Puis, le gérant déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 1 149,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 149,40 €uros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 17.737,30 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CV

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée pour Monsieur Walter CUMAN à un montant de 14 000 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant. Monsieur Walter CUMAN.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 5 526,96 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned in the lower right area of the document.